

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS852

présenté par  
M. Dharréville et M. Monnet

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Depuis plusieurs années le montant « M » est rehaussé. L'étude d'impact explique que cette nouvelle hausse prévue en 2024 s'inscrit dans le « new deal » conclu entre les pouvoirs publics et les entreprises du médicament, avec en contrepartie l'engagement des industriels de baisser les prix des médicaments et de réguler les volumes de vente. Ainsi décrite, cette nouvelle augmentation du montant « M » manifeste l'attachement à un système marchand qui a pourtant largement démontré ses limites quand il conviendrait, pour notamment contrer les pénuries, de réformer profondément ce système.